

Communiqué de presse du 8 juin 2015

Du « saupoudrage » ? Quelle « belle ambition » ! Najat Vallaud-Belkacem lève le masque sur le latin et le grec dans la réforme du collège

Le 3 juin dernier, la Ministre de l'Éducation a été auditionnée au Sénat par la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Ses propos sur le statut du latin et du grec dans la réforme du collège, sur la nature du travail et du mérite scolaires, sur les exigences intellectuelles de la formation des élèves, sont littéralement stupéfiants : « C'est à nous de donner aux enfants le goût du travail et celui du mérite, en les initiant par exemple au latin et au grec. Et quand bien même ce ne serait que saupoudrage, il sera toujours temps d'approfondir et d'aller plus loin au lycée ou à l'université. C'est déjà une belle ambition que d'ouvrir le plus de portes possibles avant quinze ans.¹ »

Devant les protestations des enseignants dès mars, à la promulgation de la réforme, les premières affirmations de la Ministre² étaient pourtant tonitruantes : dans le collège réformé, « 100% des collégiens » allaient apprendre le « latin-grec » et les langues anciennes bénéficieraient du « même nombre d'heures » qu'actuellement (pour rappel : 2 heures en 5e, 3 heures en 4e, 3 heures en 3e pour le latin, 3 heures en 3e pour le grec). En juin, le refoulé parle enfin : par le biais du « saupoudrage », la Ministre se trahit, et la vérité de la réforme, mise d'emblée en lumière par les associations et les syndicats, éclate.

Le maintien des langues anciennes au collège n'a jamais été un objectif du ministère : il ne s'est jamais agi que d'en camoufler la suppression, et de s'en dédouaner. Le volontarisme officiel n'était qu'un artifice d'affichage : les deux dispositifs prévus pour l'enseignement du latin et du grec - Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI), et un seul « enseignement de complément » de Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) – n'engagent absolument pas le ministère. Ils ne sont en effet pas régis par des dispositions nationales réglementaires, mais rejetés dans les marges de l'autonomie locale : le latin ne sera enseigné dans les collèges que si le chef d'établissement et le conseil pédagogique le veulent et le peuvent ; quant au grec, il sera peut-être « saupoudré » par un EPI.

Il faut le redire : privés de réglementation et de moyens spécifiques, ces deux dispositifs entreront en concurrence avec d'autres matières (l'horaire des EPI est prélevé sur les horaires disciplinaires) ou d'autres mesures (l'enseignement de complément doit s'imposer au détriment de dédoublements ou de travaux en groupe). Étouffés dans l'oeuf, le latin et le grec ne seront plus enseignés sauf dans des établissements favorisés, même si le ministère pousse les hauts cris lorsque l'on parle de suppression.

En revanche, la parole officielle nous certifie le « saupoudrage » et l'inégalité : ces enseignements seront privés de toute référence nationale, le « volume horaire » des EPI (2 ou 3 heures par semaine pour deux EPI, selon les collèges) et leur « contenu » étant laissés à l'appréciation des établissements³.

Quant à l'aveu de report ultérieur des langues anciennes au second cycle ou aux facultés (« il sera toujours temps d'approfondir et d'aller plus loin au lycée ou à l'université »), il illustre la légèreté de la ministre, et officialise l'obsession de nombreux conseillers. Ne nous leurrions pas, le « temps d'approfondir » a déjà disparu : depuis longtemps, à chaque occasion favorable, et pour la rentrée 2015 aussi, le ministère ferme les sections de latin et de grec de lycée, ou interdit l'enseignement « d'exploration » en Seconde. Les filières de Lettres Classiques à l'université se raréfient.

Le fusil à deux coups est déjà prêt : « Le ministère a décidé, avec le CNED [Centre national d'enseignement à distance] de développer les enseignements optionnels accessibles en ligne pour mettre fin au contournement de la carte scolaire », avait déjà annoncé Najat Vallaud-Belkacem, le 6 mars. Cette mesure sera « préfigurée dans trois académies à la rentrée 2015, avant d'être généralisée⁴ ». Nul doute que le sort du latin et du grec au lycée ne soit déjà scellé, quand on croit en être à débattre du collège...

Nos associations s'élèvent contre ces discours et ces mesures. Au-delà de la disparition du latin et du grec du collège, c'est l'ensemble de la réforme imposée qu'il faut retirer. La suppression aveugle de nombreux horaires disciplinaires au profit de dispositifs hasardeux et inégalitaires ne peut manquer de creuser les écarts entre établissements et élèves, et de compromettre définitivement la formation exigeante que l'on doit aux collégiens.

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) www.apfla-cpl.com

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) www.aplaes.org

APLettres (Association des Professeurs de Lettres) www.aplettres.org

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) www.cnarela.fr

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) www.sel.asso.fr

SLL (Sauver Les Lettres) www.sauv.net

¹ Le compte rendu est disponible sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150601/cult.html#toc3>

² Séance de questions au Gouvernement, 24 mars 2015.

³ Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015.

⁴ *Le Monde* du 17 mars 2015, *Carte scolaire : ce qu'on peut attendre des annonces du gouvernement.*